

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUILLET 2020

DCM20200730/018 BIS - Affectation de résultat de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020 – pour le Budget Principal et les Budgets annexes.

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 3 août 2020.

Que la convocation a été faite le 24 juillet 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	44
Représentés :	1
Absents :	0
Total des votes :	45



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, COUPOU Jimmye, NAZE Gilles, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, LARIVIERE Marie, RAMIN Jean Yannick, MAILLOT Serge René, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaïde, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, SAID Moussa, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE TO Marie Lise, PAYET Viviane, FENELON Jean Claude, TIPAKA Nadia, SOUPRAMANIEN Stéphane, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

M. VIRAPOULLE Jean-Paul

ETAIENT ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

DCM20200730/018 BIS - Affectation de résultat de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020 – pour le Budget Principal et les Budgets annexes.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les délibérations du conseil municipal du 30 juillet 2020 approuvant les comptes de gestion de l'exercice 2019 du budget principal et des annexes,
- Vu les délibérations du conseil municipal du 30 juillet 2020 approuvant les comptes administratifs de l'exercice 2019 du budget principal et annexes,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 30 juillet 2020.

Il est rappelé que la procédure d'affectation ne vise que le résultat cumulé de la section de fonctionnement, le solde cumulé d'investissement faisant obligatoirement l'objet d'un report en dépenses ou en recettes d'investissement, selon qu'il représente un besoin de financement ou un excédent.

En premier lieu, le résultat de fonctionnement doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, le reliquat pouvant être affecté librement par l'Assemblée délibérante. Par ailleurs, l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la collectivité n'est pas tenue de délibérer sur l'affectation du résultat lorsqu'il n'existe pas de besoin de financement en investissement.

L'affectation des résultats 2019 par budget se résume comme suit :

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, à l'unanimité des suffrages exprimés

Article 1 :

D'affecter les résultats pour le budget principal d'après le tableau ci-dessous et de prendre en compte la reprise des résultats des budgets annexes de l'eau potable, l'assainissement et du SPANC compte tenu du transfert des compétences à la CIREST au 1^{er} janvier 2020.

	Budget principal	
CA 2019	Résultat de fonctionnement (a)	11 609 116,16
	restes à réaliser dépenses de fonctionnement (b)	2 254 107,68
	restes à réaliser recettes de fonctionnement (c)	1 880 619,79
	solde restes à réaliser de fonctionnement (d) = (c-d)	-373 487,89
	Solde d'investissement (e)	-5 965 200,30
	Restes à réaliser en dépenses d'investissement (f)	4 579 219,09
	Restes à réaliser en recettes d'investissement (g)	8 975 961,45
	solde des restes à réaliser d'investissement (h) = (g-f)	4 396 742,36
	besoin de financement en investissement (i) = (e+h)	-1 568 457,94
affectation 2020	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés (j)	1 568 457,94
	D001-solde d'investissement reporté (k) = (e)	5 965 200,30
	R002 - résultat de fonctionnement reporté (l) = (a-i)	10 040 658,22
Reprise des résultats budget eau potable 2019	D001 - solde d'investissement n-1 reporté (h) = (b)	6 252 769,24
	R002 - résultat de fonctionnement reporté (i) = (a) - (g)	3 884 137,18
Reprise des résultats budget assainissement 2019	D001 - solde d'investissement n-1 reporté (h) = (b)	2 203 804,40
	R002 - résultat de fonctionnement reporté (i) = (a) - (g)	2 548 769,16
Reprise des résultats budget SPANC 2019	R001 - solde d'investissement n-1 reporté (h) = (b)	41 511,29
	D002 - résultat de fonctionnement reporté (i) = (a) - (g)	112 054,88

Article 2 :

D'affecter les résultats pour le budget du fossoyage d'après le tableau ci-dessous :

	Fossoyage	
CA 2019	Résultat de fonctionnement (a)	4 281,17
affectation 2020	R002 - résultat de fonctionnement reporté (b)	4 281,17

Article 3 :

D'affecter les résultats pour le budget du Parc du Colosse d'après le tableau ci-dessous :

	Parc du Colosse	
CA 2019	Résultat de fonctionnement (a)	-11 414,36
	Solde d'investissement (b)	585 359,66
	Restes à réaliser en dépenses d'investissement (c)	3 147 354,01
	Restes à réaliser en recettes d'investissement (d)	7 907 635,00
	solde des restes à réaliser d'investissement (e)	4 760 280,99
affectation 2020	R001 - solde d'investissement n-1 reporté (h) = (b)	585 359,66
	D002 - résultat de fonctionnement reporté (d)	-11 414,36

Article 4 :

D'affecter l'excédent de fonctionnement libre d'affectation le tableau ci-dessous :

CONSOLIDATION DES RESULTATS 2019 REPORTEES

Budget Principal	1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	1 568 457,94
	D001-résultat d'investissement reporté	5 965 200,30
	R002 - résultat de fonctionnement reporté	10 040 658,22
Budget Eau Potable	D001 - solde d'investissement n-1 reporté	6 252 769,24
	R002 - résultat de fonctionnement reporté	3 884 137,18
Budget Assainissement	D001 - solde d'investissement n-1 reporté	2 203 804,40
	R002 - résultat de fonctionnement reporté	2 548 769,16
Budget SPANC	R001 - solde d'investissement n-1 reporté	41 511,29
	D002 - résultat de fonctionnement reporté	112 054,88
Budget Fossoyage	R002 - résultat de fonctionnement reporté	4 281,17
Budget Parc du Colosse	R001 - solde d'investissement n-1 reporté	585 359,66
	D002 - résultat de fonctionnement reporté	11 414,36

Conformément à l'article L21.31-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le

Le Maire

06 AOUT 2020



Joé BEDIER

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20200806-
DCM2020073018BJ-DE
Date de télétransmission : 06/08/2020
Date de réception préfecture : 06/08/2020